

Velleron le journal
n°27 - Mars/Juin 2015
L'équipe qui fait avancer Velleron
Velleron

Éditorial

Nous achevons notre première année de mandat.

Ce fut une période active, gratifiante et riche en projets pour faire progresser Velleron vers plus de confort et d'art de vivre.

J'ai demandé au service municipal de la communication de consacrer un dossier détaillé sur le nouveau cimetière de Velleron que nous allons implanter au quartier du « Grand Mian ». Cette extension, très demandée et attendue, a été votée par le Conseil Municipal le 20 octobre dernier.

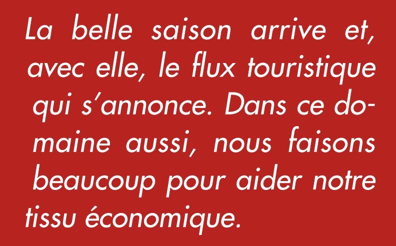
Notre nouveau cimetière aura la forme d'un cœur, ce qui revêt toute une symbolique affective que chacun comprendra. Les travaux devraient commencer incessamment. Ce sera notre première promesse tenue.

Les autres suivront, rassurez-vous. Et nous leur consacrerons des dossiers spécifiques dans chacune de nos éditions du « Journal de Velleron », comme nous nous y sommes engagés.

Une commune, pour répondre aux attentes de sa population, doit savoir à la fois, entretenir sa voirie, veiller sur son école et nos enfants, répondre aux demandes des familles, à celles des commerçants et des artisans, tout en lançant de grands projets destinés à dynamiser notre économie locale : ce sera le cas du futur Parc Naturel de Loisirs, de la résidence hôtelière du Chemin de la Parisienne et du lotissement de l'avenue de Lucenay.

Et ce, sans dépasser notre budget, en bons pères de famille que nous sommes, pour éviter une hausse des impôts locaux en ces périodes de crise. Pourtant, l'Etat se désengage auprès des communes en baissant les dotations d'Etat de… 30 % (!!).

Nous serons bien obligés de « faire avec », bon gré, mal gré.



La belle saison arrive et, avec elle, le flux touristique qui s'annonce. Dans ce domaine aussi, nous faisons beaucoup pour aider notre tissu économique.

Bon printemps à toutes et à tous !

Michel Ponce
Maire de Velleron et vice-président du Grand Avignon

LE MODE D'ÉLECTION DES IMMINENTES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015



Avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux (et non plus conseillers généraux comme par le passé), l'assemblée qui dirige le département prend donc le nom de conseil départemental (en remplacement de la précédente appellation de Conseil général).

Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est également modifié. On votera pour l'ensemble des nouveaux cantons au niveau national (et non plus en deux fois par moitié tous les 3 ans comme auparavant)

Dans quelques jours, les 22 et 29 mars 2015, lors des prochaines élections départementales (ex-cantonales), deux conseillers départementaux (un homme et une femme) (qui siègeront tous les deux) seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Expliquons-nous :

Les binômes de candidats doivent être obligatoirement de sexes différents (parité) et doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin. Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité au niveau national.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits (art. L210, al. 8). Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison de l'abstention regrettablement souvent élevée (et proche de 50 % !), le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir (ou les deux premiers).

Si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit au binôme pour être élu.

Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des remplaçants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU «FESTI'VELLERON 2015»

Le nouveau livret des festivités de Velleron est en place dans ses points de distribution habituels : mairie, Police municipale, Point-Info du marché, les offices de tourisme voisins, les commerces velleronnais.

Il succède à «Velleron en Fêtes» et vous présente, jour après jour, comme un calendrier, toutes les dates (petites et grandes) de notre chère convivialité velleronnaise que nous devons à la généreuse vie associative locale : culturelle, sportive, patriotique, sociale, économique, etc.



Il nous servira à tous, habitants du village, pour organiser nos sorties (seul ou en famille) mais il sera aussi fort utile à nos visiteurs de l'été pour les aider à prolonger leur séjour dans notre commune.

Chronologique, bien illustré, détaillé, ses rédacteurs se sont efforcés de le rendre complet et invitent tous les concernés à signaler (au service communication de la mairie) toutes les améliorations qu'ils souhaiteraient voir apporter dans les prochaines éditions.

PS : si chaque association concernée pouvait nous faire parvenir leur adresse mail à la mairie (contact@velleron.fr) nous pourrions, chaque année, faire relire le «FestiVelleron» de l'année à chacune d'elle. Merci. Bonne lecture !



LA POLICE MUNICIPALE DOTÉE D'UN NOUVEAU VÉHICULE !

La Mairie a tenu sa promesse en dotant la Police municipale d'un nouveau véhicule « berlingot », utile et fonctionnel, pour améliorer le service de la Sécurité à la population communale : rondes de surveillance, ramassage des chiens, déplacements d'urgence suite à des malaises ou accidents, tournée de visites dissuasives des maisons de vacances laissées vides en été, etc.

Martine Roque, chef de la PM, M. Guttierez, secrétaire administratif, Damien Mercier et Christine Enriquel, tous deux ASVP, ont remercié les élus pour ce nouvel équipement précieux qui leur facilitera bien la tâche.

LE NOUVEAU VME : UN OUTIL COMPLET !

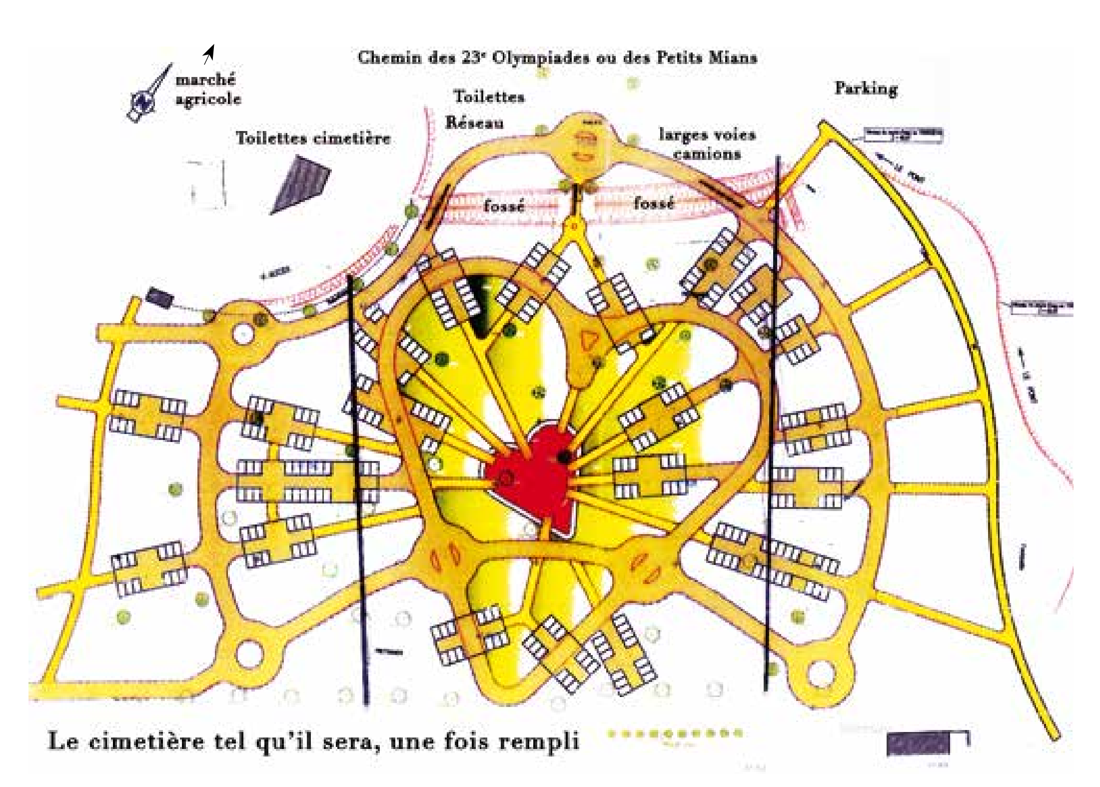
Vous allez pouvoir trouver à la mairie, à la PM, au «Point-Info» du Marché Agricole, etc., le nouveau guide sur notre village intitulé **«Velleron Mode d'Emploi»**, conçu à la demande des élus, par le Service Communication.

Les néo-Vellerонnais, nos visiteurs de l'été, les clients du marché agricole et nous tous, y trouveront tous les renseignements possibles sur Velleron. Un bel outil mis à jour et complété.



Nous vous l'avions promis... nous le faisons !

UN NOUVEAU CIMETIÈRE EN FORME DE COEUR



Le cimetière tel qu'il sera, une fois rempli

En juin 2014, le Conseil Municipal de Velleron, dans sa délibération du 5 juin, a lancé le projet d'extension du cimetière. Le texte de base est l'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et prévoit que *« chaque commune doit consacrer à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet et l'agrandissement ou la création d'un nouveau cimetière est décidé par le conseil municipal »*. La création ou l'agrandissement d'un cimetière obéissent aux mêmes règles :

Le conseil municipal doit tout d'abord choisir un terrain. Cela a donc été voté en conseil, le lundi 20 octobre dernier. Le choix est en principe libre, mais, en pratique, certains terrains ne peuvent être utilisés pour des raisons d'hygiène, mais la commune dispose d'une assez grande liberté, dès lors qu'elle respecte les règles locales d'urbanisme. Une analyse hydrographique et géologique est conseillée, afin de connaître la nature et la composition des terrains, ainsi que pour prévenir toute pollution des eaux souterraines qui résulterait de l'installation du cimetière). On le conçoit.

Quel sera son emplacement ?
Le nouveau cimetière sera créé, sur 2 ha d'emprise globale, dont 4 500 m² de chemins (en clapicette traitée pour les cheminements routiers et le reste en clapicette non traitée, soit 1,5 à 2 km de longueur totale) au lieu-dit « Le Grand Mians » dans le prolongement du marché agricole et de sa zone d'activités.

Les élus et les concepteurs ont choisi de lui donner une forme de « cœur » (de « double cœur » serait plus exact : un cœur dans le cœur... le cœur central étant constitué par un « jardin du souvenir » avec des bancs et le grand cœur étant distribué en artères périphériques piétonnières).

Cela revêt, bien sûr, une quantité de symboliques fortes (affectives voire religieuses) pour les familles velleronnaises.

Ce cimetière ne sera pas entouré de hautes murailles mais de simples grilles, fossés et balustrades (le grand cœur nécessitera, à terme, 250 m de clôture). Il sera paysager, largement arboré (arbres, arbustes, cyprès florentins, etc.), engazonné par endroits, et aménagé en parcelles (« modules modulables ») séparées par des cheminements piétonniers et organisées en cercle autour du cœur central.

Sa capacité sera, au départ, de 120 emplacements (et, plus tard, de 250 emplacements en inhumations (englobant les crémations du columbarium) dans le « grand cœur ». Son aménagement se fera progressivement, au fur et à mesure des besoins. Budget final : 375 000 € pour les 2 ha aménagés.

Comment y accèdera-t-on ?
On y accèdera par l'avenue des 23e Olympiades (qui longe le marché) ou par le chemin des Petits Mians. Il sera desservi par un portail, au nord, près du futur parking *(plan ci-contre)*, qui distribuera les grandes voies larges pour les corbillards et les camions de construction et d'entretien. Les toilettes publiques du cimetière seront installées sur la petite hauteur voisine.

Comme dans le vieux cimetière, et compte tenu de la multiplication des opérateurs intervenant dans les cimetières, un règlement intérieur prévoit ce qu'il est permis de faire dans l'enceinte du cimetière et ce qui ne l'est pas.



TÉLÉTHON 2014

Le loto organisé par l'association « les caisses à savon » a rapporté 1 044€ à l'AFM (dont 50€ de don au foyer du 3e âge).

Pendant l'entracte, les Femmes Solidaires ont fait une démonstration de zumba.

Merci à toutes les personnes présentes !

La coordinateur local
Daniel Vinot

L'ÉCOLE DE FORMATION CONTINUE D'ADULTES DE VELLERON

Vous êtes néo-Velleronnais et étranger et vous souhaitez vous perfectionner en français? (french courses in immersion). Celtina Masardo vous propose des cycles d'immersion et de découverte de la Provence (beginner or advance level: 3 programs).

Mme Masardo habite au 170, chemin des Arrayes où elle a installé son centre de formation. Tél. : 06 26 57 25 10. Renseignements sur: www.slprovence.com

CCAS DE VELLERON : UN ACCUEIL QUOTIDIEN !

Dorénavant le CCAS accueillera les personnes tous les jours (sauf le lundi) de 14h à 16h.

Les personnes à l'accueil de la mairie assureront ce service renseignement, de de renseignements et d'aide à l'établissement de demandes diverses.

ERRATUM

Une date du loto des vieux crampons figurait par erreur dans notre calendrier le 14 décembre dernier.

Nous nous en excusons auprès de ceux qui se seraient déplacés.

LA TRADITIONNELLE FÊTE DE NOËL DU MARCHÉ AGRICOLE S'EST TENU LE 20 DÉCEMBRE DERNIER

… sur le site de notre célèbre marché velleronnais. Au programme, il y avait :

- une animation avec un groupe de musiciens des « Menestrié de Provence »
- la présence d'un manège d'entants (gratuit)
- de nombreux stands décorés pour vous aider à préparer vos 13 desserts et vos repas de fête de fin d'année.
- Le Père Noël, en personne, était présent à cette occasion et a fait sa non moins traditionnelle distribution de bonbons, papillotes et mandarines.



Les Velleronnais et nos nombreux visiteurs ont largement profité de cette occasion pour venir, en famille trouver, les meilleurs produits de notre terroir, de la saison, et tout cela en direct des producteurs régionaux.

«L'ÉTOILE FILANTE» REMERCIE LA MUNICIPALITÉ !



...Par l'intermédiaire de Gérard Lantin, Marie Normand, Sandy Pilosel et Pascale Piana qui, par leur généreuse contribution, ont permis l'organisation et la réussite du gala de charité de l'association «L'étoile filante» qui s'est merveilleusement déroulé le 9 octobre dernier et a rencontré un vif succès. Le but de cette association est de financer des actions et des matériels pour améliorer le quotidien des enfants atteints de cancers et hospitalisés en oncologie pédiatrique. Une noble cause bien émouvante.

«Votre aide, écrivent Léanne Gioia, Élisa Cluchier, Lydia Bouzebda et Christelle Lebegue, est pour beaucoup dans cette réussite et nous tenons aujourd'hui à vous témoigner toute la reconnaissance de notre équipe pour votre générosité.

Ce gala nous a permis de récolter 2500 euros de fonds et cela grâce à vous !

Avec nos sincères et chaleureux remerciements».

Par les temps qui courent, il est agréable de pouvoir dire qu'il y a, chez nous, des jeunes qui méritent notre admiration et notre reconnaissance et qui donnent du prix à la vie.

Entretien avec Françoise Ghibaudo

Le JDV : Françoise Ghibaudo, vous êtes Directeur de Production, pacsée, 1 enfant, 2 petits-enfants, et vous êtes aussi adjointe au Tourisme dans la nouvelle équipe municipale de Michel Ponce. Nous vous voyons très occupée à préparer l'avenir en ce domaine. Je suppose que cela correspond à des attentes profondes de notre village de Velleron et de son économie locale ?



Françoise Ghibaudo, adjointe au Tourisme : *Bien sûr ! Quand Michel Ponce m'a confié cette délégation, je n'en avais pas vraiment mesuré toute l'importance. Ce n'est qu'après m'être rendue au Comité Départemental du Tourisme de Vaucluse, et après avoir travaillé sur la documentation complète détaillée que j'en avais ramenée, que j'ai pris toute la dimension de l'activité touristique : c'est une respiration économique essentielle pour nos villages et Velleron plus qu'un autre.*



Savez-vous que 4,5 millions de touristes traversent notre région chaque année ?! Et qu'ils génèrent un chiffre d'affaires estimé à plus de 1 milliard d'euros ! On compte plus de 39 % de touristes étrangers. Économiquement, ce sont plus de 16 000 emplois que crée le Tourisme départemental et régional (dont 70 % d'emplois salariés). J'ai aussi découvert, à l'occasion de cette étude, en particulier que la population touristique utilisait majoritairement les campings et les locations en villages de vacances (46 % des lits) (contre 32 % en hôtels et 22 % en gîtes et chambres d'hôtes labellisées). Hors résidences secondaires, bien sûr.

Le JDV : Et je suppose que vous en avez tiré des conclusions, voire des décisions utiles à notre commune ?!

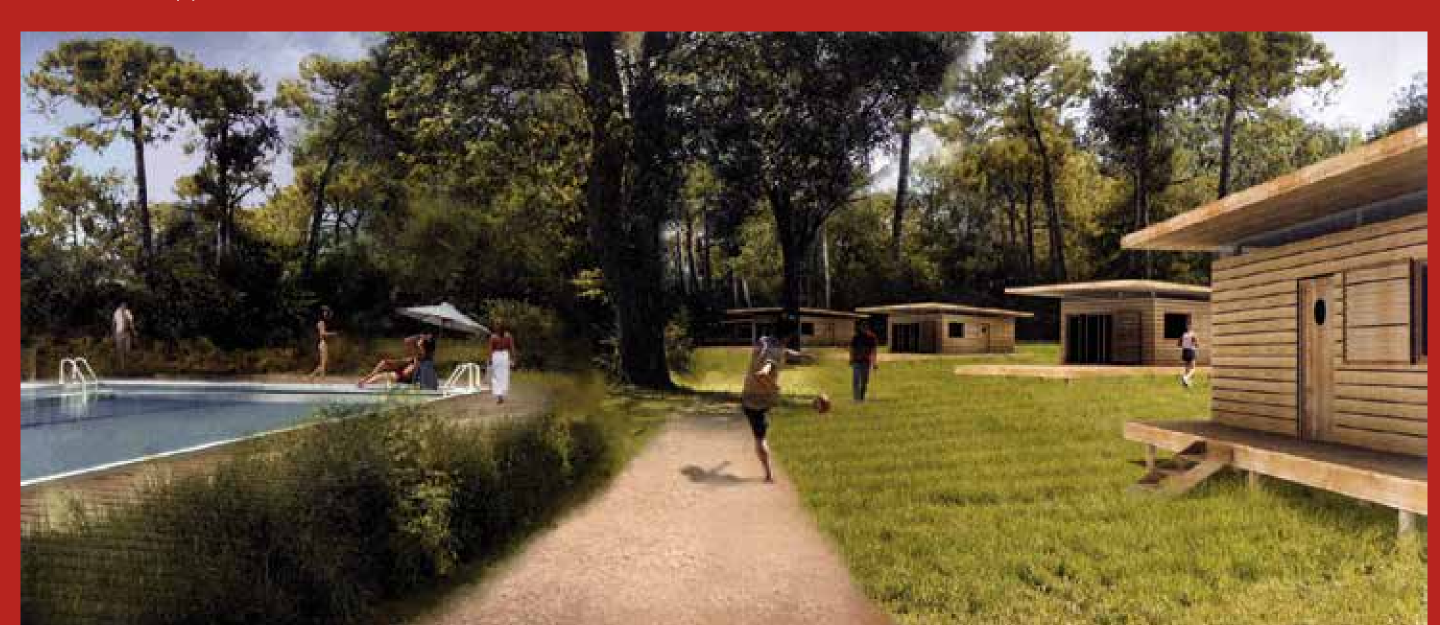
F.G. : *Vous supposez bien ! Avec ma commission municipale et Michel Ponce, nous nous sommes aussitôt mis au travail : la création d'un « Parc résidentiel de loisirs-village de vacances » a été unanimement jugée urgente pour Velleron pour la dynamisation de son tissu commercial, artisanal et de services.*

Mais il manquait une structure d'accueil pour les classes moyennes et des revenus plus modestes et c'est là que le projet de village de vacances (« Parc résidentiel de loisirs » est le terme actuel exact dans le monde du Tourisme) devenait tout à fait complémentaire. Nous avons la chance d'habiter une commune magnifique. Avec ses jolis bords de Sorgue, ses larges paysages, la proximité de la Fontaine de Vaucluse, de l'Isle, du Ventoux et du Luberon, les charmes et le calme de Velleron et son climat clément, ses animations, son marché agricole, ses commerces et ses services. Tout cela nous a beaucoup aidés à recevoir très vite des offres d'investisseurs privés.

Après avoir étudié, avec Michel Ponce, ces diverses propositions, nous avons arrêté un choix sur le projet qui nous paraissait correspondre le mieux à nos attentes et à celles des Velleronnais : un PRL (Parc résidentiel de Loisirs) de 300 résidents avec des chalets en bois (HQE haute qualité environnementale : comme ceux ci-dessous), sur les conseils de Pascale Piana, ma collègue à l'Environnement.

Le JDV : C'est un très gros projet de création d'un nouveau hameau !

F.G. : Pratiquement ! Notre Maire, Michel Ponce, a négocié la vente d'un bel emplacement de 4ha de la réserve foncière communale, à proximité du village (1,6 km) et a obtenu l'ac-



cord du conseil municipal (qui a voté la vente du terrain viabilisé à l'investisseur, lundi 20 octobre dernier.

Cette nouvelle clientèle familiale saisonnière potentielle sera bienvenue pour nos commerçants, notre marché agricole, nos restaurateurs et nos professions libérales (avec comme objectif la location hôtelière sur toute l'année. C'est mon gros « chantier » actuel et je suis fière de l'avoir obtenu.Il y aura même une piscine.

Le JDV :: Avec nos chambres d'hôtes, le PRL devrait, en effet, être un gros apport pour notre capacité d'accueil touristique qui pourrait, peut-être, « capturer » une partie des 150.000 visiteurs annuels du Marché agricole ? Non ?

F.G. : Vous touchez là un gros point sensible !! En ma qualité de gestionnaire du Tourisme local, je ne vous cache pas que je me désespère de voir un tel flux potentiel pour le tourisme villageois se contenter de fréquenter le marché agricole, d'y



flâner, de remplir ses cabats et de repartir, le coffre plein... sans même être monté au village !

Sans avoir vu notre Velleron qui est si beau et qui offre tellement de belles occasions d'y venir et d'y rester un peu (avec ses châteaux, son Festival, sa Fête de la fraise, des Fleurs, sa foire, ses visites historiques, conférences et expositions. Nous y travaillons ferme avec Eliane Launay, ma collègue au Commerce. Avec mon autre collègue au Cadre de Vie, Pascale Piana, nous avons créé un « point info » (très fréquenté) au marché, justement pour servir d'«invitation à la montée au village». Nous allons lui donner une vocation de plus en plus touristique.

Espérons que cela sera suivi d'effets! Nous avons aussi d'autres projets à l'étude pour développer le tourisme à Velleron (projets d'animations surtout) et la commission au Tourisme avance en ce sens avec moi. J'en profite pour la remercier de son aide précieuse.





CCFF : DÉPART À LA RETRAITE D'ANDRÉ CHABRAN

À l'occasion du départ à la retraite d'André Chabran, Michel Ponce a tenu à lui rendre hommage : « je voudrais me faire le porte-parole des Velleronnaises et Velleronnais pour dire à André Chabran tout le bien que les uns et les autres pensent unanimement de lui et de tous les bénévoles admirables du Comité communal de Feux de forêts de Velleron. Je veux aussi avoir une pensée émue pour Sauveur de Santis, le pionnier passionné, qui nous manque chaque jour.

Nous devons le renom du CCFF de Velleron à la qualité de notre corps de pompiers volontaires, de notre Centre exemplaire, qui est un véritable vivier pour notre CCFF. Mauro Artioli qui en a été le chef pendant plus de 10 ans le sait mieux que tout autre… !! Il sait que si notre Comité communal des Feux de forêts a atteint un si haut niveau de compétences, c'est qu'il a su y attirer des pompiers retraités, avec toutes les qualités de leur formation et de leur expérience.

André Chabran est l'un de ceux-là… et pas le moindre ! Il fut certainement l'un des tout premiers à apporter sa connaissance des gestes utiles et du terrain au CCFF de velleron.

C'était il y a presque 30 années !

Parmi les 1 200 comités communaux des feux de forêts que l'on compte dans la région, celui de Velleron est souvent cité en exemple. Sa vigilance et sa rapidité d'intervention, il les doit à son incroyable couverture de terrain.

André Chabran en a été une cheville ouvrière, dès le début, grâce à son expérience du terrain et de nos collines, qu'il connaît comme personne puisqu'il était garde-chasse de Velleron ! Il connaît chaque m^2 de la commune comme les lignes de sa main et donc son réseau d'observation, de vigilance et de prévention est simplement immense !

On a construit, à Velleron, la formation des nouveaux acteurs du Comité autour de son expérience et de celle du Président Mauro Artioli. La nouvelle génération a tout appris et hérité de ces acquis anciens. Alors quand vous verrez passer dans le village le beau 4X4 du CCFF avec sa citerne intégrée, pensez à tous ces bénévoles qui, à force de nombreuses rondes et d'interventions de prévention sur le terrain, veillent sur notre sécurité et celle de notre chère nature. André Chabran, vous laisserez en partant à la retraite, un grand souvenir mais aussi un grand vide. Nous tâcherons de poursuivre la tâche entreprise, avec honneur, pour que vous en soyez fier !

Merci et bonne retraite ! »

UNE COMMISSION DES SPORTS CONSTRUCTIVE

Jeudi 22 janvier à 19h, **Robert Gimet**, adjoint aux sports, (notre photo, avec Michel Ponce, maire de Velleron) réunissait la nouvelle commission des sports pour faire le point sur la politique sportive de la commune. Assistaient à la réunion :

- **Mme Lusa**, présidente du SOV (91 licenciés + 3 arbitres, 3 équipes seniors dont l'équipe fanion en PHB du district Rhône Durance Ligue de Méditerranée, les autres en 2e division et en promotion de 2e, toutes bien classées, une école de foot en U9 et 10 rassemblant 10 enfants en 2 équipes) et M. Reynaud son bras droit,

- M. **Michel Reynaud**, président des Vieux Crampons et M. Brante (18 adhérents licenciés qui jouent 30 à 40 matchs/an, le vendredi soir à 20h30, dans un bon esprit de convivialité avec des clubs voisins). Ils attendent impatiemment un petit local fermé pour stocker leur matériel.

- **Éric Stéfani**, président du TCV (Tennis-club vellleronnais, 150 licenciés, club à forte progression d'effectif (triplé en quelques années !!) Avec des équipes de tous les âges (une école de tennis avec 6 enfants de 3 ans, des 8/9 ans, 10/11 ans, 15/16 ans, garçons et filles + des vétérans sans oublier des seniors qui figurent à un tel bon niveau régional qu'ils sont aux portes du « prénational »)

- Mme **Mireille Latreille**, présidente du Rugby club Féminin (55 licenciés, bon esprit convivial, 1 équipe seniors qui joue à un haut niveau en F2 et qui truste les titres et des cadettes qui constituent un remarquable vivier pour l'équipe fanion et qui cumule, elle aussi, les bons résultats + une école de rugby le samedi matin + tournoi UGSEL « moins de 15 ans »). Et n'oubliez pas son célèbre « calendrier » annuel en vente au club),

- M. **Lionel Beccari**, directeur de la MJC et des centres aérés de Velleron (160 adhérents),

Ainsi que **M. Armengol**, conseiller municipal, membre de la commission, **Marine Foussat**, conseillère municipale et membre de la commission, **Caroline Errera**, conseillère municipale et membre de la commission, **Eliane Launay**, adjointe et membre de la commission, **Guy Banache**, adjoint et membre de la commission, **Gérard Lantin**, maire adjoint et membre de la commission, tous sportifs ou anciens sportifs très attachés aux valeurs du Sport. Après un mot de bienvenue du président Robert Gimet, qui souhaita un tour de table ouvert et constructif, chacun, à tour de rôle, eût



l'occasion de présenter son club, en détail, et l'esprit dans lequel il entendait le gérer. Les élus présents eurent, de leur côté, l'occasion de rappeler le fort lien social que représentait le sport, avec toute son éthique implicite et la belle école de convivialité qu'il offrait à notre jeunesse.

Voici ce qu'il faut en retenir :

- Le **Tennis Club Vellleronnais** a un projet sportif qui englobe : des cours gratuits le mercredi après-midi, un projet de développement, des besoins identifiés, l'espoir de devenir un club référent pour le « tennis adapté » (mobilité réduite, handicap). Il souligna que la norme « 1 court pour 50 licenciés » impliquait l'aménagement d'un 3e court au TCV. Et pourquoi pas « couvert » (avec des aides potentielles) ? Le local de 50m2 est devenu largement insuffisant, avec une seule douche et pas de local de stockage.

- **Le RCV (Rugby Club féminin Velleronnais)** a également un projet sportif : celui de créer autour de lui un véritable « bassin de rugby féminin » à Velleron.

- **Pour les activités périscolaires**, on souligna le manque de temps laissé par la formule des nouveaux rythmes scolaires retenue, ce qui est regrettable.

- **Les clubs utilisant le stade** ont unanimement souligné la qualité des terrains et leur entretien, mais ils ont demandé une **visite « état de lieux »** pour aller faire le constat des insuffisances des installations WC-sanitaires et de l'entretien, en général. Gérard Lantin, maire-adjoint, promit cette visite à très court terme avec **compte-rendu écrit** (qui sera envoyé à tous), mais il rappela qu'une femme de ménage municipale venait assurer la propreté des lieux tous les jours, sauf le mercredi, mais que les clubs utilisateurs devaient aussi y mettre du leur en « **laissant, en sortant, les lieux aussi propres qu'ils les ont trouvés en entrant** ».

M. Guy Banache, élu aux Travaux, rappela que les chauffe-eau avaient été changés (dont l'un est désormais « solaire ») ainsi que les thermostats, que les pommes de douche l'avaient été aussi, en leur temps, et qu'un compteur électrique avait été installé pour éviter de disjoncter.

- Les clubs souhaitèrent que **l'interrupteur de l'éclairage des terrains** soit mis dans un boîtier avec clé, pour les « distraits » n'éteignent plus le stade à l'extérieur, en croyant éclairer à l'intérieur… (car il y a un fort délai d'attente avant de retrouver une lumière suffisante, la nuit, sur les terrains). Ce sera fait.

- Les clubs souhaitèrent également que l'eau chaude soit rétablie à la première **buvette** et rappelèrent que la deuxième buvette n'a plus d'eau.

1) En général, les clubs sportifs et les élus présents s'accordèrent sur le lien social et la convivialité de la pratique sportive.

2) Les clubs soulignèrent le manque d'une vaste salle utilisable par mauvais temps. On parla du projet de la future salle polyvalente et l'on demanda aux élus si elle serait également convertible en pratique sportive (foot salle, basket, volley, tennis). Ce qui permit au maire-adjoint, Gérard Lantin de préciser qu'en effet, comme son nom l'indique, cette future nouvelle salle des fêtes « polyvalente ») serait aussi à usage sportif (à condition que les clubs ou les écoles soient respectueux du matériel et des autres usages).

3) Tout le monde s'accorda pour regretter les « incivilités » sur le stade, extérieures aux clubs, « d'individus » venus d'ailleurs, et tous demandèrent des rondes de la PM (ou de la gendarmerie) et une attitude punitive.

Robert Gimet leva la séance de cette commission très constructive.

PS : la visite « état de lieux » évoquée lors de la commission a été aussitôt suivie d'effet puisque deux jours après, le samedi matin, les élus qui s'y étaient engagés (MM. Robert Gimet, adjoint aux sports, Gérard Lantin, maire-adjoint et Guy Banache, adjoint aux Travaux) se sont rendus sur les lieux en compagnie des responsables des associations sportives utilisatrices (foot -SOV et Vieux crampons-, et rugby) pour aller faire le constat de l'état des installations WC-sanitaires, de la distribution des salles et de l'entretien, en général, pour apporter les meilleures solutions possibles. Des travaux ont déjà été réalisés allant dans le sens des demandes. De la décision à l'action !

LES TRAVAUX DU DERNIER TRIMESTRE DE NOS S.T.

Dépose des illuminations de Noël



Remise en état d'une charrette ancienne (don de M. Michaël Rondot que nous remercions): elle a été entièrement restauré par nos Services Techniques : bois des roues, structure métallique et peinture. Du beau travail ! Elle est destinée à décorer le Marché Agricole et sera joliment fleurie.



L'entrée principale du Centre de Pêche avait été fortement détériorée suite aux récentes fortes rafales de vent. Un arbre était malencontreusement tombé dessus et les services techniques ont refait le mur, les piliers, le portail et la grille.





Suite à l'abattage des platanes morts du Boulevard du midi, le béton du trottoir voisin a été entièrement repris par nos agents des ST municipaux.



Les peupliers du Centre de Pêche de Mestoufi ont tous été élagués par les ST



Déneigement : ce fut le branle-bas de combat ! Mardi 3 février, forts des prévisions, les ST avaient préparé tout le matériel de déneigement et de salage. Mercredi 4 février, dès 5h30 (!!) tous les hommes étaient à l'oeuvre pour que n'ayons pas trop à souffrir de cette neige abondante et que nous trouvions, autant qu'il était possible, des accès possibles ! Des nombreuses interventions sur divers arbres cassés par le neige et autres méfaits de la neige eurent lieu et les journées qui suivirent furent très longues !







Guillaume Pavan :
« le marché agricole de Velleron, un formidable pôle d'attraction pour mieux faire connaître et dynamiser Velleron ! »

Le JDV : Guillaume Pavan, il n'est pas utile, je crois, de rappeler à nos lecteurs l'incroyable succès du marché agricole de Velleron ?!

Guillaume Pavan : *Non, en effet ! Michel Ponce, notre maire et moi, qui suis donc conseiller délégué au Marché Agricole, nous connaissons, surveillons et maîtrisons les données statistiques de notre célèbre marché agricole, un marché très recherché par les locavores vellleronnais et d'ailleurs (nationalement connu et classé parmi « les 100 plus beaux marchés agricoles de France », il a également reçu le label de qualité « marché paysan » décerné par le Parc naturel régional du Luberon et a été reconnu par le Conseil national des arts culinaires, comme un « marché d'exception » en 1997).*

C'est une véritable institution dans le Vaucluse et sa réputation nationale a même dépassé nos frontières. Inscrit au Guide Gault et Millau et dans tous les grands guides mondiaux, il a attiré toutes les télévisions nationales et internationales (Japon, Suisse, États-Unis, Grande-Bretagne, etc. qui lui ont consacré des émissions). Mais il ne faut pas dormir sur nos lauriers : il faut sans cesse lui trouver de nouveaux intérêts et surtout veiller à sa qualité.

Le Marché Agricole de Velleron va d'ailleurs très bientôt fêter ses 30 ans, puisqu'il a été créé le 15 mai 1985, sur l'emplacement de l'ancienne gare du village !

Le JDV : Sa fréquentation est quand même incroyable ?!

G. P. : *En effet ! Nos pointages continuent à confirmer 150.000 visiteurs chaque année (!!) bon an mal an. C'est fabuleux ! Il est vrai que, sur 30 000m² (dont 8 000m² de surface commerciale et un parking de 22 000m2 pour accueillir notre monde), il y a de quoi faire...) ? Sa facilité d'approche (au bord de la RD31, un des axes routiers touristiques parmi les plus fréquentés du département, sur la route qui relie le Comtat au Luberon, à deux pas de l'Isle sur la Sorgue et la Fontaine de Vaucluse), est son principal atout. Nous sommes dans tous les guides nationaux et européens et le bouche à oreille a fait le reste. Mais, je le répète, nous veillons avec rigueur à maintenir sa qualité.*

Le JDV : Vous avez des projets quant à ses trois parkings, je crois ?

G. P. : *En effet, nous allons veiller à ce que nos trois aires de stationnement (P1, P2 et P3) soit à la hauteur de cette exceptionnelle fréquentation. Nous pensons à les goudronner (profitant des travaux du futur nouveau cimetière voisin). Mais, avec Chantal Badet, notre placière, nous veillons ferme à la qualité des exposants (150 en moyenne « triés sur le volet », quasiment tous paysans à même de fournir un justificatif d'exploitant ou de retraité agricole) et tous inscrits dans les circuits courts de proximité (très recherchés et appréciés par les « locavores ») et donc des produits frais « de jardin » irréprochables, (melons, cerises, fraises, asperges, courgettes, choux, poireaux, potirons, salades, etc.), cueillis à maturité le jour même et proposés directement, du champ au cabas des acheteurs, par ces vrais exploitants agricoles, (que complètent*











des producteurs sélectionnés de pains artisanaux de toutes sortes, des producteurs de vin, de fromages de chez nous, des épices provençales, des olives et leur huile, etc.)

Le JDV : Les commerçants locaux aimeraient bien voir un peu de ce flux touristique « monter » au village ?

G. P. : *C'est vrai… et c'est un phénomène que j'ai du mal à comprendre… Je comprends bien que les clients du marché agricole n'aient pas envie de monter avec de lourds cabas « faire du tourisme au village » ! Mais je ne comprends pas qu'après les avoir posés dans leurs coffres de voiture, nous n'arrivions pas à les motiver pour monter visiter Velleron qui est un si beau village… Et pourtant, ces mêmes personnes, quand elles sont dans Auchan, par exemple, font, sans s'en rendre compte, 10 fois la distance qui sépare notre marché agricole du village que ce soit dans le parking ou la grande surface !*

Nous avons déjà placé un panneau électronique d'informations sur le site du marché agricole pour inviter nos visiteurs à fréquenter nos animations du village. Notre adjointe au commerce, Eliane Launay, va faire poser au marché un totem fléché avec le nom des commerçants. Notre adjointe au Tourisme, Françoise Ghibaudo, assistée de Pascale Piana, conseillère déléguée à l'Environnement et au Cadre de vie, savent, elles aussi, tout l'avantage que nous aurions tous à inciter cet énorme flux de visiteurs à « monter » au village : elles ont installé un Point Info de qualité avec une hôtesse et des cartes de commerçants et des produits…

Le JDV : Et la mairie propose des visites guidées qui partent du marché ?!

G. P. : *En plus ! Des visites guidées gratuites (par notre érudit guide municipal), des visites périodiques du vieux village, qui partent du marché (tous les mardis du 24 juin au 26 août) « à la fraîche » à 18h30, à partir de la buvette du Marché Agricole (avec le concours du CMCL de Velleron). Bref, tout le monde s'y met !*

Le JDV : Et qu'en pense nos visiteurs du marché ?

G. P. : *Pour avancer sur le sujet, M. le Maire et moi avons demandé au service municipal de la Communication, de faire une série d'interviews de ces visiteurs (usagers réguliers régionaux ou touristes de passage, sans distinction) et des « micro-trottoirs-marché » pour mieux « coller » aux réalités et aux attentes de nos visiteurs de 2014. Cela a donné quelques réflexions intéressantes que je vous résume :*

- « Nous venons ici pour le marché avant tout… mais, si le cheminement est simple et fléché, nous ne ferions pas de difficultés à « monter au village », s'il y a des choses à voir ! Et puis ça nous fait de l'exercice ! »

- « Si la montée vers le village est rendue agréable et intéressante, nous irions encore plus facilement… des idées ? Des expositions d'artistes, de potiers, de céramistes, des brocanteurs… Pensez à mettre des bancs pour les « anciens »

- « Ce qui serait bien c'est une sorte de chemin fléché avec, tout le long, des brocanteurs exposants (on aime « chiner » en vacances… près de l'Isle), cela nous amènerait plus facilement en haut du village »

- « C'est vrai que ce n'est pas très loin, mais « ça monte » et on a toujours plein de choses à faire en vacances ! »

L'idée d'un petit « Train Touristique de Velleron », homologué pour circuler sur route, même en location saisonnière (livré, assuré, avec chauffeur agréé) est une solution très très chère pour des transports aléatoires d'une trentaine de personnes au plus… Nous l'avons étudié avec attention mais nous avons dû y renoncer. Nous travaillerons à d'autres idées avec la commission que je vais réunir.

Ouverture du marché agricole :

- du samedi 1er octobre jusqu'au samedi 31 mars, le Marché est ouvert au public tous les mardis, vendredis et samedis, sauf jours fériés, à partir de 16 h 30
- du 2 avril à fin septembre, à 18h tous les jours (sauf dimanche et jours fériés).











LES ENFANTS DE LA MAISON DES JEUNES TRÈS CRÉATIFS À L'EPICURIUM

Situé à proximité d'Avignon, dans le domaine d'Agroparc, l'Epicurium est un site entièrement dédié aux fruits et légumes. Un musée vivant, qui invite à une découverte sensorielle, culturelle et ludique des fruits et légumes avec un espace muséographique et des jardins (potager, verger, serre, ruche) sur près de 9000m².





Après la visite guidée du musée, la participation à des jeux de sensibilisation interactifs en fonction des saisons et un film, nos jeunes velleronnais se sont consacrés à un atelier de création. Le thème en était Arcimboldo, cet illustre peintre italien du 16e siècle devenu célèbre grâce à ses nombreux portraits suggérés par des végétaux.

Sur la base d'une feuille blanche, ils ont ainsi avec des graines de fruits et légumes fait chacun leur propre composition pour la ramener avec fierté à la maison et la montrer à leurs parents.

Lionel Beccari



AU VELLERONNAIS SERGE FILLIÈRE LE « TROPHÉE DU MANAGER DE L'ANNÉE 2014 » !



Cette récompense-distinction a été décernée par la Chambre des Métiers et de l'artisanat de Vaucluse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, le syndicat du BTP, le Président de l'Ordre des experts-comptables de la Région PACA, la Banque Chaix, l'AFPA, Mc Cormick France, le Dr du MIN, le Groupe Auchan, etc.

Le trophée du meilleur « manager de l'année 2014 » est donc revenu au Velleronnais Serge Fillière. Depuis 1895 les Filière construisirent, jour après jour, une entreprise de qualité au service des saveurs charcutières et des valeurs de notre terroir, à force de recettes charcutières choisies, qui a atteint un renom national. La fraîcheur et la qualité, la culture du goût et du travail bien fait, qui, de tous temps, sont les règles d'or bien connues de la Maison.

Installés dans la Zone de Fontcouverte sur 10 000 m² (!!) avec 130 emplois; Filière a déjà été couronné plusieurs fois « Meilleur Jambon sec de France » et « Médaille d'or et Premier Prix du Meilleur Jambon sec de France » et obtenu la certification AFAQ ISO 9001 et 9002 pour l'ensemble de la production, etc.

Leur secret? Avoir su industrialiser les techniques d'affinage et le savoir-faire traditionnel de nos aînés avec un jambon sec de neuf mois d'âge, sa saveur et ses arômes spécifiques. Sans jamais faillir ni trahir.



En 1998, la marque « Charcuterie des Papes » est créée. 12 produits à forte connotation « Provence » sont créés pour le marché des GMS et la traçabilité est assurée pour la totalité de notre production et nous veillons à notre environnement.

Aujourd'hui, les Fillière s'appellent Serge (le Velleronnais époux de Françoise Ghibaudo, notre adjointe au Tourisme et DRH de l'entreprise), Catherine, Patrick et Thierry ! Ils sont la 5e génération de la famille qui continue à œuvrer dans la qualité et poursuit une histoire commencée un peu avant le début du siècle dernier.

Bravo à ce Velleronnais méritant !

UN 3e ÂGE ACTIF ET PLEIN D'INITIATIVE !

Le pont des générations à Velleron

Ce n'est pas une grande révélation mais elle se confirme chaque année davantage : la population vieillit. À Velleron comme ailleurs.

Pourquoi ? Parce que nous sommes de mieux en mieux soignés grâce à un système de soins (et leur couverture sociale) parmi les plus performants du monde !

Parce que nous avons aussi une hygiène de vie, une nourriture et une qualité de vie sans cesse améliorées.

Résultat : moins de naissances qu'avant et un allongement de l'espérance de vie et comme corollaire : le vieillissement statistique de la population française (et donc, aussi, Velleronnaise). C'est pourquoi Velleron a lancé un programme de tranches de logements (en lotissements) dans les zones viabilisées (et autorisées par le Plan Local d'Urbanisme) destiné à accueillir nos jeunes couples Velleronnais, grâce à un large éventail de prix. Le premier, sur point d'aboutir, est le « Clos de l'Angely » avenue de Lucenay, près des stades (70 à 75 logements).

L'organisation des solidarités envers les personnes âgées

Une personne âgée est souvent seule (suite aux accidents de la vie et l'espérance de vie des hommes étant plus faible que celle des dames). On compte 288 personnes vivant seules à Velleron, essentiellement des dames.

La lutte contre l'isolement et la dilution du lien social (favorisés par la télé) est un devoir de solidarité dans un village comme Velleron. *« Si on ne sort pas, on vieillit plus vite ! »*, reconnaissent tous les gérontologues. Chez nous, le dynamique Club du 3e âge de Velleron contribue largement à ce refus de la solitude, comme le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans son domaine qui favorise l'accès aux soins et veille à la cohésion sociale.

En 2015, la personne âgée reste valide et autonome plus longtemps qu'avant et le passage vers la dépendance se fait progressivement. Il est accompagné, le plus souvent, par les proches (quand ils le peuvent) et les aides à domicile aux personnes dépendantes.

Bien vivre avec son âge

Le dialogue intergénérationnel fait partie de l'arsenal du « bien vieillir à Velleron ».

Jadis, dans les fermes et maisons rurales, les générations vivaient ensemble et le dialogue était permanent.



Le bureau du 3e âge : en bas de gauche à droite : la présidente Eliane Colomb, Suzy Arnaud (vice-présidente), Inca Guilini (trésorière), Yolande Izaya (trésorière adjointe) - en haut : Josiane Clareton, Alberte Gronchi (secrétaire), Marie Michèle Rumanet (secrétaire adjointe) et Roberte Morata

Ce n'est plus le cas aujourd'hui : les jeunes sont « mobiles » et, le plus souvent, très occupés à gagner leur vie ailleurs. Les veillées qui rassemblaient les voisins dans nos villages ont disparu avec la télé.

21 % de notre population a plus de 60 ans (824 personnes sur une population totale de 2908 habitants) (dernier recensement INSEE).

Tout ce que nous pouvons faire pour rompre le sentiment d'isolement social prolonge la vie de nos aînés auxquels nous devons tant.

C'est ainsi que naissent des « ateliers cuisine et bonnes recettes », petits gâteaux, couture, jeux d'hier, partage de lectures, « petites visites » de bénévoles, chorale, animations, sorties, spectacles, marche, etc. et l'équipe d'Éliane Colomb n'est pas en reste à Velleron !

Donnons-lui la parole :

Un club dynamique et largement ouvert !

« Le club du 3e âge de Velleron est ouvert 4 fois par semaine : lundi, jeudi, vendredi, pour les concours de coinche et le mardi pour le tarot.

Au cours de l'après-midi, nous offrons un goûter et c'est dans une bonne ambiance que se termine la journée. Nous souhaiterions que d'autres jeux puissent également se pratiquer, ces jours-là en parallèle.

Nous organisons aussi des repas, des sorties et, en fin d'année un superbe loto. Tous les premiers samedis de chaque mois, un concours de coinche par équipe est ouvert à tous. »

Le programme des prochains mois

- *Dimanche 19 avril : repas cassoulet préparé par Julien Méjean*
- *Samedi 25 avril : sortie à Nyons pour un repas spectacle*

Mercredi 6 mai : Repas crèpes au Vieux Moulin

- *Les 4, 5 et 6 juin : petit voyage dans « les Alpes sauvages ».*
- *Dimanche 6 juillet : repas à la montagne de Velleron préparé par MM. Martel père et fils.*

Tout l'été, le club est ouvert. Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 04 90 20 05 49, ou venir au club où vous serez toujours les bienvenus ! »

Le bureau



CALENDRIER DES PROCHAINES ANIMATIONS

- **Le 22 mars : vide grenier de Créartist** (renseignements : 06 65 34 50 17)
- **Le 29 mars : vide-grenier des Cousinets** (renseignements : 04 90 20 02 46)
- **Le 12 avril : vide grenier des vieux crampons** (renseignements : 06 14 11 21 72)
- **Les 25 et 26 avril : vide atelier de l'association Réaliser** au Vieil Hôpital (rens : 06 18 16 74 29)
- **Le 26 avril : Moto broc** au marché agricole
- **Le 8 mai : vide grenier de la Fête de la Fraise**, dans le village et cérémonie patriotique
- **17 mai : vide greniers de l'association Parenthèse,** au marché agricole
- **24 mai : vide greniers de l'association FestiVelleron**, au marché agricole
- **31 mai : vide greniers de l'association Les Vieilles Motos,** au marché agricole
- **Le 7 juin : vide greniers de l'association S.O.V**, au marché agricole.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE VITRINES DE NOËL À VELLERON



Eliane Launay, adjointe au Commerce et à l'artisanat, a organisé, cette année à Noël (et pour la première fois depuis longtemps) un concours des plus belles vitrines de Noël afin de donner de notre commerce local la plus belle image, comme il le mérite.

Chacun avait individuellement fait le choix du thème 2014 pour illuminer sa devanture et sa vitrine. Un jury (composé des membres de la commission « commerce ») a circulé le jeudi 18 décembre à 16h30 et s'est ensuite réuni, aussitôt après la visite, pour désigner les 3 lauréats dont voici les noms :

1er prix : « Art Evasion » (coiffeur) (un bon d'achat de 40 € à utiliser à l'Auberge du Marché)



2e prix : « Imagine une fleur » (bon d'achat de 30 € à utiliser chez la fleuriste)

3e prix : Bar l'accent (bon d'achat de 20€ à utiliser chez « Reflet de Soi »

La remise des prix et cadeaux s'est faite le vendredi 19 à 11h30, dans la salle du Conseil avec apéritif amical offert par la mairie.

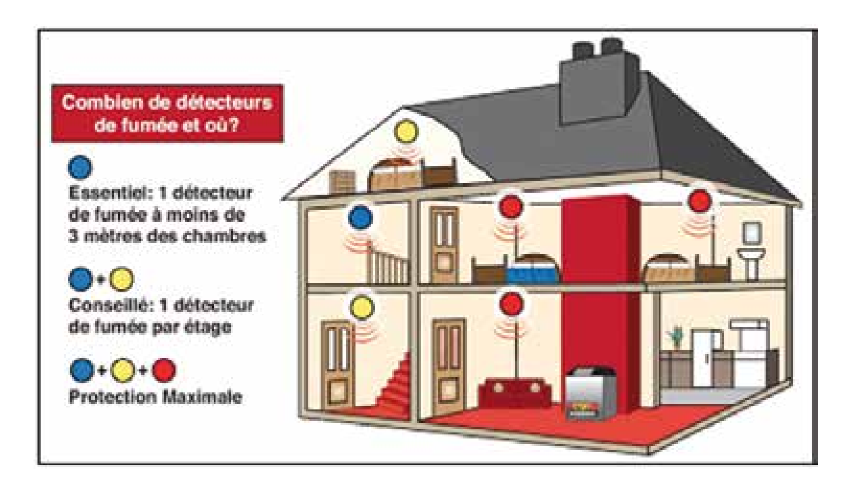
histoire, actualités, vidéos, festivités, animations, hébergements, services, commerces, artisans...

TOUT SAVOIR SUR

www. velleron.fr

DEPUIS LE 8 MARS 2015, LE DÉTECTEUR DE FUMÉE EST DEVENU OBLIGATOIRE CHEZ VOUS : QUI DOIT L'INSTALLER ET PRÉVENIR L'ASSUREUR ?

Dans quelques mois, chaque logement devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée. Lequel choisir ? Qui doit l'installer ? Les réponses à vos questions.



Il revient au propriétaire d'acheter, d'installer ou de faire installer au moins un détecteur de fumée par habitation.

Au plus tard le 8 mars 2015, chaque logement (résidence principale, secondaire, locative...) devrait être équipé d'au moins un détecteur de fumée, ceci afin de réduire le nombre de victimes d'incendies domestiques, estimé entre 600 et 800 personnes par an selon le ministère du Logement. Les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) permettent de détecter les fumées dès le début de l'incendie. Ils doivent émettre une alarme suffisamment puissante pour réveiller une personne endormie.

Quel détecteur installer ?

Le DAAF doit respecter certains critères, fixés par un arrêté, dont les principaux sont :

- comporter un indicateur de mise sous tension ;

- être alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur ;

- comporter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou piles ;

- comporter les informations suivantes, marquées de manière indélébile : . nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur . le numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur . la date de fabrication ou le numéro du lot . le type de batterie à utiliser.

- disposer d'informations fournies avec le détecteur, comprenant le mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur, particulièrement les instructions concernant les éléments devant être régulièrement remplacés.

Comment reconnaître un détecteur agréé ?

Pour identifier rapidement un détecteur répondant aux normes, vérifiez qu'il est muni du marquage CE et que la norme européenne NF EN 14604 soit bien affichée.

Qui doit l'installer ?

Il revient au propriétaire d'acheter, d'installer ou de faire installer le détecteur de fumée. Qu'il soit l'occupant ou le bailleur du logement. Mais si le locataire prend les devants et décide de s'en charger avant le 8 mars, il pourra réclamer à son propriétaire le remboursement des sommes engagées.

Qui doit veiller à sa bonne marche ?

Cette fois, c'est l'occupant du bien, propriétaire occupant ou locataire, d'entretenir le dispositif, c'est-à-dire de changer les piles du détecteur voire de le remplacer s'il cesse de fonctionner. Sauf dans certains cas : quand le logement occupé est une location meublée ou saisonnière, un foyer, une résidence hôtelière à vocation sociale, et enfin, un logement de fonction.

Qui doit prévenir l'assureur du logement ?

Cette fois, il revient à l'occupant (propriétaire ou locataire) d'envoyer une attestation à l'assureur du logement. Certains fabricants de DAAF facilitent la tâche en insérant une attestation à compléter dans l'emballage de leurs produits. On peut aussi trouver sur Internet des lettres types.

Attention ! Ne pas informer l'assureur du logement de l'installation d'un détecteur pourrait avoir un impact sur votre contrat !

Puisque vous serez moins bien protégé en cas d'incendie, la compagnie pourrait être tentée d'augmenter vos franchises. A contrario, en prévenant par lettre simple votre assureur de l'installation d'un DAAF (le courrier doit préciser que le détecteur répond bien à la norme NF EN 1460), vous pouvez toujours essayer de négocier avec votre assurance une - légère - réduction de votre prime multirisque habitation, puisque vous participez ainsi à prévenir les incendies. Sans garantie de résultat... !





LA TOPONYMIE DE VELLERON & L'HISTOIRE DU BLASON

ORIGINE DU NOM :

L'étymologie révèle deux origines possibles :

1080 AVELLANO
1113 VELLALONE
1203 AVELLARONO
1213 AVELLONICUM
1224 AVELLARO
1239 AVELLARONIS
1253 AVELLARONE
1274 VELLARONUM
1297 AVELLARO
1317 AVELLARO
1363 AVELLARO
1402 AVELLARO
1412 AVELLARO
1496 AVELLARONIS
1550 VELARON

Les plus anciennes traces écrites découvertes mentionnant le village.

Il semble que c'est à partir de 1566 que le nom se fixe dans sa forme actuelle.

1ère hypothèse : Le nom pourrait venir d'une racine celto-ligure : VEN : hauteur, montagne ou AVENOS : qui peut désigner tout à la fois un rocher, un promontoire entouré d'eau, également une hauteur et la source qui en jaillit, et par extension l'eau qui coule aux pieds de la montagne. Notons que ces caractéristiques géographiques correspondent bien à celles de Velleron : le village est sur un piton rocheux, et à ses pieds coulent les Sorgues. Au nord-ouest du village, des marécages ont existé.

2e hypothèse : Le nom AVELLANO de 1080 peut venir d'un mot d'origine occitane «avelan» (lui même issu d'une racine latine), qui désigne le noisetier ou la noisette.

Avelle, Avellane, Aveline : grosse noisette

Avelinier : noisetier

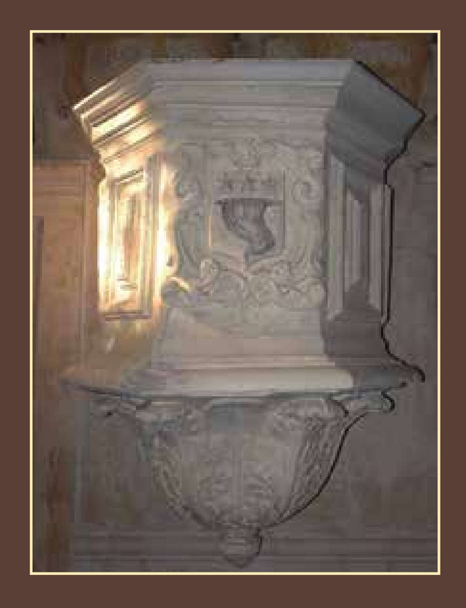
Après le XIe siècle, il y eut un ajout du suffixe diminutif : 'on' et Avellan devint Avellon par substitution du n en r (ce qui explique que nous trouvions en 1224 : AVELLARO)

Cette possible origine du nom n'avait certainement pas échappé aux seigneurs du village, puisque nous pouvons lire dans des écrits de 1239 : « Castrum AVELLARONIS » qui se traduit par : « le château de la noisette ».

Notre village était-il pourvu de tant de noisetiers, au point que l'on veuille vénérer l'arbre et donner son nom au village ? (1)

(1) *L'héraldiste E.Nègre, rapproche la toponymie de Velleron, de celles de Lavelanet dans l'Ariège, de Lavelanet en Haute Garonne, de Lavelan dans le Var, communes qui auraient toutes la même origine : l'avelan, l'avelinier, ou noisetier.*

LES ARMOIRIES DE VELLERON



En 1657 le sens originel du nom du village avait semble-t-il disparu pour les latinistes que représentaient les prêtres de la communauté.

Il leur était donc aisé d'imaginer que dans le nom de Velleron, ils entendaient :

- soit la racine latine de : *velle*, *velum* ou *vélarium*, qui signifie voile, ou le voile. vèlo : couvrir d'un voile.

- soit le terme provençal *Vèle* : Voile d'un calice (et non «la voile», et encore moins celle d'un navire).

Ils ont donc représenté un voile sur une hampe. Il est incontestable que le sens qu'ils ont voulu accorder à l'origine du nom du village était d'une symbolique très forte : c'est le voile qui évoque la passion du Christ, celui qui recouvre son visage, le Saint Suaire, ou encore le voile déchiré du temple de Jérusalem, au moment de sa mort.

Il peut s'agir également du voile utilisé lors d'un acte liturgique, dont l'usage semble apparaître dès le VIIe siècle : le voile dont le calice était recouvert, ou bien le voile qui, pendant la semaine sainte, recouvrait le crucifix et les images saintes.

D'azur au voile flottant d'argent, au chef de gueules chargé de trois molettes à 5 rais dagent



Le blason de Velleron de 1657, situé sur la chaire de l'église, est la plus ancienne représentation que nous ayons à ce jour.

Souvent de couleur violette mais toujours de couleur blanche pour le crucifix et l'autel majeur.

Il est probable que jusqu'à cette époque les armoiries de Velleron n'étaient autres que le blason des seigneurs d'Astoaud «De



gueules à l'aigle au vol abaissé d'or, couronnée, becquée et membrée d'azur» puisque dès 1232 Velleron appartenait à la famille Pons D'ASTOAUD, à la suite d'une donation faite par RAYMOND VII Comte de Toulouse. (2)

Des ASTOAUD

Des CAMBIS

Raillicourt (3) dans son dictionnaire « Armorial du Comtat » donne pour les armes de Velleron le blason des Cambis : « d'azur, à un chêne posé sur une montagne de six coupeaux et accosté de deux lions affrontés, le tout d'or ». (4)

Il semble de ce fait vouloir ignorer l'existence du blason de Velleron, qui existait au moins depuis 1657.

C'est en décembre 1637 que la famille de Cambis prit le titre de Seigneur de Velleron, à la suite d'une cession d'une partie du territoire entre Pierre Astoaud et Paul de Cambis, pour être ensuite érigée en marquisat en faveur de Jacques François de Cambis en 1668.

Il faudrait donc avancer l'hypothèse que Velleron ait eu au cours de son histoire trois blasons, celui des Astoaud jusqu'en 1637, puis pendant 20 ans le blason des Cambis et enfin en 1657 son propre blason. Hypothèse peu probable.

Une autre est peut être à retenir : que la communauté face aux deux Seigneurs ait jugé plus judicieux de posséder son propre blason, donc celui que nous connaissons et qui se trouve sur la chaire de l'église depuis 1657.



Velum : voile de navire

C'est le blason dont notre commune est dotée depuis quelques décennies, mais qui ne correspond absolument pas à notre histoire locale «Armoiries d'azur à voile latine d'argent surmonté de trois étoiles à 5 rais de même»

Nous compléterons cette étude de la toponymie de Velleron par cette devise du village, en provençal, qui eut cours jusqu'au milieu du XXème siècle et qui s'entend encore chez les vieux Velleronnais :

« bèu deforo et dedins noun », « boit au dehors et dedans non »

Cette devise évoque certainement les difficultés que rencontraient les habitants dans le village placé sur un promontoire qui ne comptait, avant 1861 et l'installation des premières fontaines, que trois puits pour alimenter en eau toute la population. Les habitants devaient bien souvent utiliser, pour leurs usages domestiques, l'eau des Sorgues qui coulait dans le bas du village, avec les risques d'hygiène que cela comportait.

Le félibre Joseph Roumanille écrivit en 1872 une fable « Les Entarro chin », dont l'histoire stigmatisait les habitants de Velleron ; il leur était reproché à cette époque d'enterrer leurs morts civilement; il déforma intentionnellement le dicton d'origine et le présenta sous cette forme :

« béu deforo et dedins noun ! » « Beau au dehors et dedans non ! » (seul l'accent sur le «e» de «beu» diffère).

L'histoire d'une devise qui s'est jouée à un accent près...

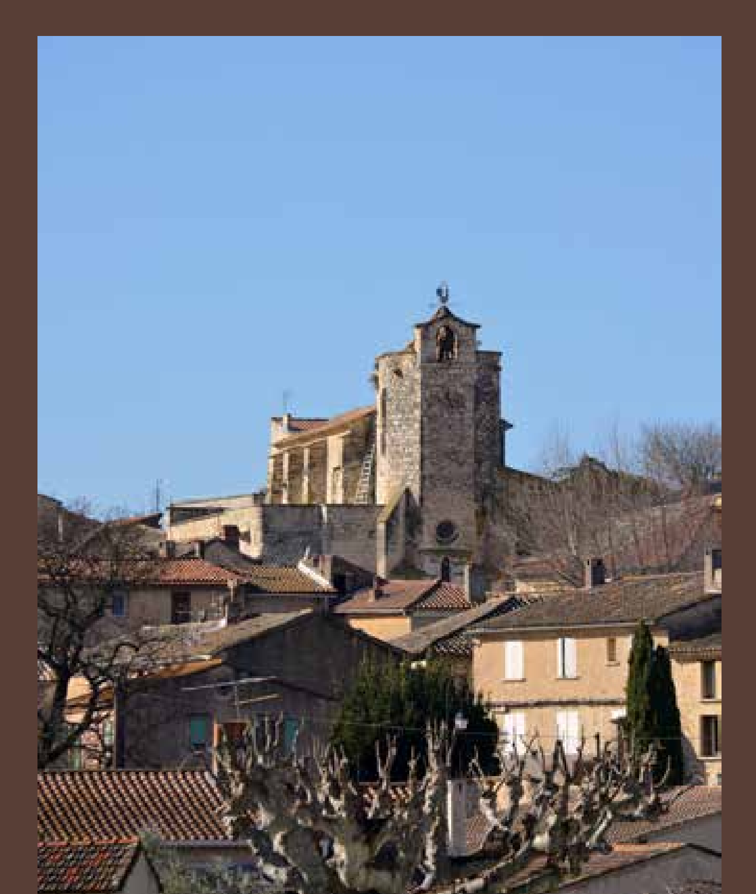
À suivre... L'histoire des fontaines de Velleron

Pour nous contacter: asso_avv@yahoo.fr ou sur notre blog: https://amisduvieuxvelleron.wordpress.com/

(2) *En héraldique : l'aigle est au féminin.*

(3) *Le dictionnaire Armorial du Comtat de Raillicourt est consultable à la bibliothèque Céccanno d'Avignon.*

(4) *Coupeau : Sommet d'un coteau d'une montagne (définition du dictionnaire Littré)*



SERVICES & PERMANENCES

RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS :

- **Papier, verre, emballages, conserves, plastiques** : parking du tennis, rue Plantade, avenue 16e Olympiade, intersection Vinaise et Cambuisson, chemins des Chaumes, des Cades, des Granges Blanches et minidéchèterie.
- **Piles** : un récupérateur est installé en permanence dans le hall d'entrée de la Mairie. Utilisez-le.
- **Minidéchèterie** : chemin de la Petite Bressy, ouvert lundi et mercredi de 13 h 30 à 17 h, samedi de 9 h à 17 h.
- **Monstres** : à apporter directement à la minidéchetterie.

ASSISTANCE SOCIALE : Prendre rendez-vous au Centre Médico Social à Carpentras : 04 90 63 95 00.

RELAIS PARENTS ASSISTANTE MATERNELLE : S'adres-ser au RAM de Pernes, Sévéra Mathieu, au 04 90 61 65 55.

ARCHITECTE CONSEIL : Farid Ameziane, uniquement sur rendez-vous à prendre à la Mairie (04 90 20 00 71).

DDT : Pôle ADS de L'Isle, instruction des autorisations d'occuper le sol : 400 chemin Pont de la Sable 84800 - Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 45 sauf le mercredi, sur RV au 04 90 21 44 00.

CONCILIATEUR DE JUSTICE : 3e mercredi du mois, à partir de 10 h sur rendez-vous.

CONSEIL GÉNÉRAL : François Pantagène, 1er mercredi du mois, de 16 h à 17 h sur rendez-vous.

FAÇADES, HABITAT ET DÉVELOPPEMENT : 4e jeudi du mois de 9 h à 12 h, à la Mairie.

ADMR : permanences à la Mairie le lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 17 h. Tél. : 04 90 20 55 17.

CCAS : du mardi au vendredi, de 14h à 16h, à la mairie.

RSA : dossiers téléchargeables sur www.rsa-revenu-de-solidarite-active.com à déposer à la CAF, la MSA ou l'assistante sociale (04 90 63 95 00)

SERVICE DU CADASTRE ET DE L'URBANISME : mardi et mercredi de 14 h à 17 h, jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

DÉPUTÉE : Marion Maréchal Le Pen, à Carpentras les vendredis 10h-12h, à Sorgues 1er jeudi du mois (16h à 17h30), à Pernes-les-Fontaines 2e jeudi du mois (16h à 18h30) sur RV au 04 90 28 09 94

INTERCOMMUNALITÉ : Grand Avignon, 320 chemin des Meinajariés - Agroparc - BP 1259 - 84911 Avignon Cedex 9 - Tél. 04 90 84 47 00 - Fax 04 90 84 47 01 - e-mail : contact@agglo-grandavignon.fr

POUR JOINDRE : la Maison des Jeunes : par mail : mj.velleron@wanadoo.fr Tél. : 04 90 20 11 87 - **La Mairie** : mail : contact@velleron.fr / Tél. 04 90 20 00 71 - **Le marché agricole** : Tél. 04 90 20 14 07

URGENCES : Samu : le 15 • Sapeurs pompiers : 18 • Gendarmerie : 17 • Police municipale : 04 90 20 17 52 • Centre anti poison à Marseille : 04 91 75 25 25 • Centre des brûlés : 04 91 38 30 00 • Pharmacie de garde : 08 92 46 45 45 • Médecin de garde : 04 90 20 84 84.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- 05/11/14 Jeanne NECHAD
- 11/11/14 Ronny BUTIN
- 14/11/14 Julia AVILA
- 24/11/14 Nina LAVAL
- 11/12/14 Adrien NOUGUIER
- 21/12/14 Hortense ROUCH
- 11/01/15 Eva NOGUEIRA
- 30/01/15 Louane HOHM
- 06/02/15 Lucien CHAINE PIPERNO

Mariages :

- 12/10//14 Sébastien DUHOUX et Hélène RAVALAIS
- 29/11//14 Xavier OUSTE et Chantal NIQUET

Décès :

- 08/11/14 Léon DANY
- 30/11/14 Germaine NEVIERE
- 05/12/14 Marthe MONTEZUMA épouse ADLER
- 12/12/14 Henri MEYER
- 12/12/14 Simone RICHARD
- 04/01/15 Edmond NAVARRO
- 06/01/15 Albert CLERC

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Michel PONCE**, Maire, sur RDV mardi de 15 h à 16 h 30
- **Guy BANACHE**, adjoint délégué à l'Urbanisme : jeudi de 14 h 30 à 16 h 30
- **Robert GIMET**, adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports : mercredi de 16 h à 17 h 30
- **Françoise GHIBAUDO**, adjointe déléguée au Tourisme et à la valorisation du patrimoine : lundi de 16 h 30 à 17 h 30
- **Gérard LANTIN**, adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine : jeudi de 10 h à 11 h
- **Éliane LAUNAY LIARDET**, adjointe déléguée au Commerce et à l'Artisanat : vendredi de 9 h à 10 h
- **Marie NORMAND**, adjointe déléguée à l'enfance et la petite enfance : jeudi de 11 h à 12 h



Mairie - 84740 Velleron - Tél. : 04 90 20 00 71
Fax : 04 90 20 00 94 - e-mail : contact@velleron.fr
Directeur de la Publication : Michel Ponce, Maire
• Secrétariat général : Marie-Christine Groby • Direction de la communication : Jean-Pierre Chabanne • Equipe de rédaction : les adjoints, le service administratif • Photos : service communication, Fédération de pêche 84, FestiVelleron, Maison des Jeunes, Grand Avignon et X • Montage et conception graphique : Paul Danichert • Publication trimestrielle - Imprimée en France à 1 800 exemplaires par QuadriFolio, 84250 Le Thor • Distribution : élus municipaux, police • Dépôts : Boulangeries, Pâtisseries, Mairie, Police, Poste • Dépôt Légal : 1er trimestre 2015 -

MISE EN VALEUR DU COMMERCE LOCAL

Eliane Launay, adjointe au Commerce et à l'artisanat, est en train de préparer une page de présentation des commerçants « du bas du village » pour mieux vous les présenter. Après les commerçants de la zone du marché agricole, ce sera leur tour d'être mis à l'honneur avant le reste des commerces du centre-village. Par ailleurs le dossier de la mise en place des 3 totems (2 dans le village et 1 au marché agricole) avance et l'on en est aux devis comparatifs. Les choses avancent !

BIENVENUE

TATOO COMPRIX

LES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

(ce qu'il faut retenir)

Séance du 18 octobre

Secrétaire de séance : Robert Gimet.

Présents : Michel Ponce, Gérard Lantin, Marie Normand, Guy Banache, Eliane Launay, Robert Gimet, Françoise Ghibaudo, Guillaume Pavan, Aline Castiglione-Saury, Bernard Thuy, Pascale Piana Bonnaure, Sandy Pilosel, Marine Foussat, Paulette Agnel, Bernard Senet, Gilles Laugier, Philippe Armengol, Marianne Vlasic, Jérémy Cerutti.

Procurations : Louis Richard à Guy Banache, Caroline Errera à Sandy Pilosel, Sylvie Bazard à Marianne Vlasic.

Absents : Joseph Utri.

1. Admission en non valeur de créance : Votée à l'unanimité. Le conseil municipal prononce l'admission en non valeur de la créance de 44 € et dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice de la commune.

2. Modification du tableau de l'effectif des emplois permanents du personnel communal au 02/01/2015 : le CM décide de créer, 1 emploi de la filière animation : 1 agent à temps complet, au grade d'adjoint d'animation 2éme classe, afin de pourvoir au besoin d'un emploi permanent sur la crèche « La Petite Bastide ». Ce besoin est satisfait actuellement par un « emploi Avenir » qui arrive à son terme. La personne occupant cet emploi ayant donné entière satisfaction et ayant bénéficié de formations dispensées par le Centre national de la Fonction Publique Territoriale il lui a été demandé si elle souhaitait se porter candidate au poste sa réponse a été affirmative. Un appel à candidature sera cependant fait auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Vaucluse, ce qui permettra d'examiner les candidatures qui seront déposées.

3. Signature de la convention permettant de reconduire l'opération façade pour les années 2015 à 2018 et l'animation du « Point Info amélioration de l'Habitat ». Le Conseil Municipal reconduit le « Point Info-Amélioration de l'Habitat » et l'opération Façades à l'échelle communale ; fixe l'objectif de réhabilitation à 15 façades pour la période de 2015 à 2018 sur le périmètre actuel ; confie l'animation du « Point Info amélioration de l'Habitat », ainsi que le suivi et la gestion de l'opération « façade » à Habitat et Développement 84, en acceptant les termes du contrat et de la convention proposés ; autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération, à solliciter les financements susceptibles d'être accordés et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. Extension du cimetière. La commune a souhaité confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à un architecte (mission de base selon la loi MOP). Le Conseil municipal vote à l'unanimité et décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du cimetière au groupement C2A / Les Ateliers de l'Horte ; dit que le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 15 680,00 € HT soit 18 816,00 € TTC ; décide de charger M. le Président du Syndicat Mixte du Mont Ventoux, maître d'ouvrage mandaté, de signer le marché de maîtrise d'œuvre n° 2014-23 avec le groupement C2A / Ateliers de l'Horte.

LA FERME AUX PAPILLONS :
belle comme un froissement d'aile !



Il existe au Quartier Saint Paul sur la route de Pernes à Velleron un endroit magique (incontournable) : la ferme aux papillons !

« Le carbet Amazonien » (c'est son nom savant…) est né d'une folle passion pour l'entomologie (la même que celle de notre Jean-Henri Fabre) !

Ajoutez-y 30 années de compétences acquises sur le terrain, plus une véritable expérience de l'horticulture tropicale et de l'élevage des papillons sud-américains et vous partagerez le secret de cette destination rare et fascinante…

Une ferme d'élevage de papillons tropicaux ? Pas seulement !

Papillons sud-américains mais aussi paléarctiques, la Ferme élève ces papillons de l'œuf à l'adulte en maîtrisant leur reproduction : cela représente donc un aspect pédagogique très important, permettant de faire connaître la faune et la flore tropicales ainsi que la protection des insectes dans un but écologique, avec l'utilisation de processus biologiques (croissance de végétaux, développement des animaux, etc.).

Le principe de l'élevage permet également de produire des espèces de notre région, afin de sensibiliser enfants et adultes à notre environnement et leur faire connaître le monde des papillons.

Il faut aller partager cette passion à la ferme d'élevage le Carbet amazonien

Dans un cadre naturel, sur 500 m² où poussent une grande variété de plantes tropicales dans un environnement adapté. Au sein de cette reconstitution de forêt tropicale, vous admirerez des papillons de ces contrées lointaines et vous serez vraiment transportés dans un autre monde : un véritable petit paradis tropical qui vous procurera un total dépaysement. En venant voir les structures de reproduction, vous pourrez observer la complexité et la magie de la métamorphose des papillons qui pourront évoluer, se nourrir et se reproduire tout naturellement parfois devant vous. Vous passerez dans les espaces de culture des plantes où grandissent les chenilles. Différents stades de leur développement pourront être observés sur leurs plantes nourricières.



Les chrysalides sont présentées dans un éclosoir et vous pourrez observer le cycle de vie des papillons en procurant l'émerveillement devant la vie tout simplement.

Mieux comprendre la nature c'est apprendre à la respecter et à la préserver !



Visite tous les jours du 10 avril au 3 novembre, sauf mardi 7 et 14 octobre

TARIFS INDIVIDUELS :
- Adulte : 8,00 €
- Enfant : 6,00 € (de 4 à 14 ans)
- Gratuit pour les -4ans

TARIFS DE GROUPES avec visite commentée (seulement sur réservation)
- À partir de 10 personnes : 6,50 €
- À partir de 20 personnes : 6,00 €
- Club photo : 7,00 € (professionnels nous contacter)
- Scolaires et Centre de Loisirs : 5,50 €
(gratuité pour un accompagnateur de 10 enfants)

Tél. : 04 32 62 88 91